



N° police	alignement à conserver	volumine bâti à conserver	bâtiment digne de protection	fontaine monumentale (situation au 01/07/2011)	monument (situation au 01/07/2011)	remarques
LOCALITE DE WELFRANGE						
Kilchenz - «glise» n° 2 ancienne école			X			
Kilchenz n° 1				X		
Munsterdiefweg n° 3				X		
Munsterdiefweg n° 7	X	X				
Munsterdiefweg n° 3-2	X	X				
Munsterdiefweg n° 8	X	X				Bâtiment p. jardin
Munsterdiefweg n° 11	X	X				Bâtiment p. jardin
Munsterdiefweg n° 15	X	X	X			p. jardin
Wassergraben n° 1	X	X				p. jardin
Wassergraben n° 2	X	X				p. jardin
Wassergraben n° 3	X	X				Bâtiment p. jardin
Wassergraben n° 5 - Triebmühl				X		
Wassergraben n° 10	X	X				p. jardin
Schleiergraben n° 5	X	X				p. jardin
Schleiergraben n° 13 - dépendance	X	X				Bâtiment p. jardin
Schleiergraben n° 14	X	X				Bâtiment p. jardin
Schleiergraben n° 14	X	X				p. jardin
Ommer Guld n° 1	X	X				p. jardin
Reinchenweg n° 24	X	X				
Reinchenweg n° 18-18-201-220-228-24	X	X				
Wassergraben n° 1-3	X	X				
Wassergraben n° 2	X	X				p. jardin
Reinchenweg	X	X				
	X	X				



Fond de plan

- Cadastre numérique (PCN) - exercice 2007 - Administration du Cadastre et de la Topographie
- BD topo (2007) - Administration du Cadastre et de la Topographie
- Constructions issues du plan cadastral numérique (PCN 2007)
- Constructions ajoutées sur base - de la BD topo (2007)
- de l'ortho photo (2007)
- de l'inventaire de terrain (2010, non exhaustif)

- - - - - LIMITE COMMUNALE
- COURS D'EAU
- BOIS - FORÊT
- PERIMETRE D'AGGLOMERATION EN VIGUEUR (limite interne de l'épaisseur du trot)

Patrimoine bâti à protéger

- Patrimoine bâti à protéger
- 48 Numéro de police du bâtiment
- Monuments nationaux** (situation au 01 juillet 2011)
- immeubles/sites classés "monuments nationaux"
- / ■ immeubles/sites inscrits à l'inventaire supplémentaire

- Autres bâtiments et structures bâties à protéger** en vertu de l'art. 45 ter du règlement sur les bâtisses :
- Bâtiments dignes de protection
 - Volumes bâtis à conserver
 - Alignements à conserver
 - Croix de chemin / puits / lavoir à protéger
 - Murs / murs à protéger

Ref. : 77C / 005 / 2010	
Avis de la Commission d'Aménagement	18 mars 2011
Vote provisoire du Conseil Communal	18 juillet 2011
Vote définitif du Conseil Communal	non requis
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	05 décembre 2011
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	non requis

Remarque :
En cas de divergence d'information entre le plan et le relevé écrit des bâtiments correspondants, les indications figurant sur le plan prévalent, sans préjudice d'autres dispositions légales, notamment pour ce qui concerne les sites et Monuments Nationaux où le statut officiel fait loi.

- © PCN - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2001) - version 2007 (31/12/2007)
- © BD - L.T.C. - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (1991) -2007
- © OMS 1999 - ORIGINE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES; DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2002)

MAÎTRE D'OUVRAGE:
ADMINISTRATION COMMUNALE DE DALHEIM

PROJET:
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:
PATRIMOINE BÂTI A PROTEGER
LOCALITE DE WELFRANGE

IND	DATE	DESSINE		CONTROLE		VALEUR		MODIFICATIONS		
		INITIALE	VSA	INITIALE	VSA	INITIALE	VSA			
E										
D										
C										
B	10/05/2012	GxFO	efl	BxW	fw	CxP		Mention procédure d'approbation		
A	11/07/2011	GxFO		BxW		CxP		Suivant remarques CE du 11/07/2011		
		ECHELLE :		FICHER :		No PLAN :		INDICE :		
/	21/06/2011	GxFO		BxW		CxP	1/2500	32-34.dwg	E06997-34	B

TR-ENGINEERING
Ingénieurs-conseils
86-88, rue de l'Égalité
L-1456 LUXEMBOURG

Tel.: (+352) 49 00 65 1
Fax.: (+352) 49 25 38
e-mail@tr-engineering.lu